

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE PERREUX

Séance du 24 octobre 2019

NOMBRE DE MEMBRES

CONSEILLERS EN EXERCICE

PRESENTS

11

VOTANTS

14

DATE DE CONVOCATION

DATE D'AFFICHAGE 1 4 NOV. 2019

17 octobre 2019

Codification: 7.1

Acte rendu exécutoire après dépôt en Souspréfecture de Roanne le

1 4 NOV. 2019 et publication du

1 4 NOV. 2019

Le Maire, Jean-Yves BOIRE L'an deux mille dix-neuf, le vingt-quatre octobre, le Conseil Municipal, dûment convoqué le dix-sept octobre deux mille dix-neuf s'est réuni en séance ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Jean-Yves BOIRE, Maire.

Etaient présents: Jean-Yves BOIRE, Christine VALADE, Bernard PLACE, Christian LAREURE, André ALEX, Jérôme RACINE, Marcel DUMAS, Sylvie RENARD, Maryline PHILIPPE-HENRIQUES, Patricia PERRET et Julia WILMET.

Absents avec excuse: Christian MATRAS donne pouvoir à Christine VALADE

Fabienne STALARS donne pouvoir à Christian

LAREURE

Chantal SAVARINO donne pouvoir à Jean-

Yves BOIRE

Absents sans excuse (= sans pouvoir): Patrick DUCROS, Yvette HILMEYER-JOBERT-POLETTE, Samuel CATELAND et Antoine DUPIN

Secrétaire élu pour la durée de la séance : Jérôme RACINE

OBJET: 2019-045: décision modificative n°2

Monsieur le Maire explique que le Conseil Municipal est appelé à approuver une décision modificative (DM) pour réajuster les crédits en section d'investissement dans le cadre de 3 projets : l'achat de cases de columbarium au cimetière ; les travaux réalisés au terrain de foot et à la salle des sports ; les travaux de voirie divers.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-214201709-20191024-2019-045-DE

	Investissement
Dépenses	Opération 104 voirie compte 2151 : + 10 000,00 € Opération 105 sport compte 21318 : + 14 000,00 € Opération 105 sport compte 21318 : + 1 000,00 € Opération 106 cimetière compte 21316 : + 6 100,00 €
	Opération 120 aménagement foncier compte 2111 : - 31 100,00 €

Conformément à l'article L 1612-4 du Code Général des Collectivités Territoriales et ouï cet exposé, le Conseil Municipal décide à l'unanimité :

- D'approuver la décision modificative n°2.
- De procéder aux écritures budgétaires.

Ainsi fait et délibéré, Ont signé au registre tous les membres présents, Copie certifiée conforme,

A PERREUX, le 30 octobre 2019

Le Maire,

Jean-Yves BOIRE

() ()